N°	68	2024

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 080-200071181-20240503-CONSEIL_68_2024-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation : 02/04/2023

Date de la séance : 08/04/2024

Membres en exercice : 147
Membres présents : 96
Nombre de votants : 101

Objet :

URBANISME

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Sud-Ouest Amiénois

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Poix-de-Picardie sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 2 avril 2024.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BEAUCOURT Benoît, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, TAVERNE Roger, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricial, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURES James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, WATTEZ Aubert, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, PERONNE Michèle, GARNIER Martine, HUYON Jean-Luc, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : THOUROUDE Nadine (suppléante de VAUCHELLE-MOUTON Sylvie), GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), THUILLIER Sylvie (suppléante de LEPINE Patrick), GENTY Jordan (suppléant de BOURGOIS Alexis).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), MOUTON Valérie (pouvoir à DOMISSE Thibaut), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), THIVERNY François (pouvoir à ROBITAILLE Pierre).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, BULCOURT Marc, MISSIAEN Maryse, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUFOUR Guy, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, LEGRAND Anne, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, BOSSU Jérémie, LOMBAREY Michèle, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, MARIAGE Bruno, QUILLENT Jean-Claude, FURGEROT Christian, D'HAILLECOURT Bernard, FACQUET Agnès, ROUZAUD Jean-Marie, de MONCLIN Arnaud.

Secrétaire de séance : RIMBERT Patrick.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que pour finaliser et optimiser l'aménagement de la zone d'activités communautaire de la Mine d'or, il est proposé de prescrire une révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Sud-Ouest amiénois approuvé le 19 décembre 2022 et en vigueur depuis le 1er février 2023.
Il est rappelé que ce PLUi n'a fait l'objet d'aucune évolution à ce jour, hormis une mise à jour de ses annexes en décembre dernier.

Ainsi, dans une logique d'optimisation foncière, le projet de révision du document a pour objectif principal d'accroître la surface utilisable pour accueillir des entreprises en adaptant les marges de retrait de la zone au regard de la RD 901 classée "à grande circulation" et en permettant l'ouverture à l'urbanisation de l'ensemble de la ZAC en vue de sa commercialisation, tout en garantissant la qualité de l'entrée de la zone. Il est rappelé que selon l'application de la loi Climat et Résilience, ce projet ne sera pas pris en compte dans le suivi de la consommation foncière du territoire.

Le projet de révision comprend un aménagement de la partie classée 2AUF (constructible après modification du PLUi) de la zone d'activités de la Mine d'or (1), en vue d'y accueillir des entreprises et en y optimisant la consommation foncière (2).

1 - L'ouverture à l'urbanisation de cette partie de la zone d'activités est nécessaire pour que la communauté de communes puisse continuer à proposer des terrains de grande taille pour l'implantation de certaines activités économiques (industrielles en particulier). Les disponibilités foncières restantes dans les zones d'activités existantes (partie 1AUF de la Mine d'or, zone d'activités de Beaucamps-le-Vieux, …) et les extensions de zones prévues à court terme (Hornoy-le-Boug) ne permettent pas de proposer des emprises de plus de 5 hectares. Par ailleurs, l'aménagement du secteur 2AUF serait facilité par l'existence d'une voirie interne à la zone d'activités (longeant le secteur au nord et à l'ouest), ainsi que par la présence de tous les réseaux nécessaires.

2 - La RD 901 étant une route classée "à grande circulation", les constructions et installations y sont interdites à moins de 75 mètres de l'axe de la route dans la zone 2AUF, à moins que le PLUi ne comporte une étude justifiant qu'une largeur moindre est compatible avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.
Le projet de révision a pour objectif d'intégrer une nouvelle étude au PLUi pour réduire cette bande inconstructible tout en garantissant la qualité de l'entrée de zone.

Dans une démarche de rationalisation de la procédure, des ajustements mineurs pourront également être apportés au règlement, sous réserve d'un solde neutre en matière de consommation d'espace naturel, agricole et forestier.

En matière de modalités de concertation, les objectifs détaillés du projet de révision seront mis à disposition au siège de la CC2SO, sur son site Internet et dans les mairies des communes concernées par la révision.

Un registre permettant au public d'inscrire ses remarques et une information quant à la réalisation d'une enquête publique à l'issue de l'arrêt du projet sont également prévus.

Vu le Code l'urbanisme et notamment ses articles L153-31 et suivants, L111-8 et L153-38, L103-2 et suivants ;

Considérant le plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest amiénois approuvé par délibération du 19 décembre 2022 ;

Considérant l'objet principal du projet de révision proposée,

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **86 voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (RIMBAULT Patricia, TERNOIS Jocelyne, GARNIER Martine, NOPPE Robert, BEAUCOURT Benoit, CHELLE POIRET Sabine, STOTER Jean-Jacques et PERONNE Michèle)**,**

- **APPROUVE** la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Sud-Ouest Amiénois ;
- **ARRÊTE** les modalités de concertation telles que proposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
Le 8 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick RIMBERT

Le Président,
Alain DESFOSSES